

Diagnostic écologique - Amphibiens et Reptiles

« Baie de Lanicieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard »

Sommaire

IV. Les amphibiens.....	1
IV.1. Les sources de données sur les espèces	1
a. Les sources de données locales.....	1
b. Les sources de données à plus large échelle.....	1
IV.2. Les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000	1
IV.3. Les autres espèces présentes sur le site Natura 2000	1
a. Les espèces listées en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore	1
b. Les autres espèces à enjeu non listées en annexe de la Directive Habitats Faune Flore.....	3
c. La fréquentation sur le site	4
d. Les menaces potentielles	4
IV.4. La hiérarchisation des enjeux.....	5
IV.5. Les objectifs à long terme	5
V. Les reptiles	6
V.1. Les sources de données sur les espèces	6
a. Les sources de données locales.....	6
b. Les sources de données à plus large échelle.....	6
V.2. Les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000	6
V.3. Les autres espèces à enjeu présente sur le site Natura 2000	6
a. Les espèces listées en annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore.....	6
b. Les autres espèces à enjeu non listées en annexe de la Directive Habitats Faune Flore.....	8
c. La fréquentation sur le site	8
d. Les menaces potentielles	8
V.4. La hiérarchisation des enjeux.....	9
V.5. Les objectifs à long terme	9
Bibliographie.....	10
Annexe 1 : Hiérarchisation des enjeux pour l'herpétofaune, les mammifères terrestres et les invertébrés	11

IV. Les amphibiens

IV.1. Les sources de données sur les espèces

a. Les sources de données locales

Localement, le site Natura 2000 n'a pas fait l'objet d'un suivi sur l'ensemble du périmètre. Néanmoins, deux études ont été menées sur l'ENS « la Garde Guérin » successivement en 1998 et 1999 par Bretagne Vivante (Bretagne Vivante SEPNB, 1998 ; 1999).

Les données ont également pu être complétées grâce aux inventaires réalisés au sein de 3 ZNIEFF présentes sur le secteur (Frin ; Durfort) :

- ZNIEFF 530002898 Le Tertre Corlieu – dune et marais des Briantais,
- ZNIEFF 530002406 Anse de Saint-Briac-sur-mer,
- ZNIEFF 530006064 Baie de Lancieux.

Certaines données proviennent d'études menées dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communale (commune de Saint-Lunaire) et intercommunale (Dinan Agglomération et Communauté de communes Côte d'Emeraude).

Enfin, des sources d'associations naturalistes ont été utilisées, notamment celles de VivArmor Nature et de Bretagne Vivante. Une extraction de la plateforme Faune-Bretagne a également été réalisée.

b. Les sources de données à plus large échelle

Au niveau régional, l'une des sources utilisées est l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne et de Loire Atlantique paru dans les Penn ar Bed (Revue de l'association Bretagne Vivante) n°216 à 218 de 2014 (Bretagne Vivante - SEPNB, 2014). La seconde est le Penn ar Bed n°227 sur la Conservation de la faune et de la flore : Listes rouges et responsabilités de la Bretagne publié en 2017 (Siorat, Le Mao, & Yésou, 2017). Et plus particulièrement la partie sur Les amphibiens et reptiles menacés en Bretagne rédigée par Franck Paysant et Régis Morel.

IV.2. Les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000

Sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux, aucune espèce d'amphibiens listée en annexe II de la Directive Habitats Faune Flore n'a été recensée.

IV.3. Les autres espèces présentes sur le site Natura 2000

a. Les espèces listées en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore

L'état de conservation (tableau 50) a été déterminé à partir des résultats de l'évaluation des espèces et habitats de la DHFF, réalisée sur la période 2013-2018 à l'échelle nationale par l'UMS PatriNat, centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel (UMS PatriNat, 2019).

L'évaluation de la responsabilité biologique de la Bretagne pour une espèce positionne le statut régional de cette dernière dans un contexte de menaces à l'échelle nationale (OEB, 2015).

Tableau 50 : Espèces d'amphibiens listées en annexe IV de la DHFF présentes sur le site Natura 2000

Code EU	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF Annexe	RBR	Protection nationale	Liste rouge UICN			Etat de conservation France
						Europe	France	Bretagne	
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	IV	mineure	X	LC	LC	NT	DEFAVORABLE MAUVAIS U2 (-)
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	IV	mineure	X	LC	LC	NT	DEFAVORABLE MAUVAIS U2 (-)
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	IV	mineure	X	LC	NT	LC	DEFAVORABLE MAUVAIS U2 (-)
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	mineure	X	LC	LC	LC	DEFAVORABLE INADEQUAT U1 (x)
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	IV	modérée	X	LC	NT	LC	DEFAVORABLE INADEQUAT U1 (-)

Statut IUCN : CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), NE : non évalué, DD : Manque de données

Etat de conservation : (=) : tendance stable entre les deux rapportages, (-) : tendance à la détérioration de l'état, (+) : tendance à l'amélioration de l'état, (x) : tendance inconnue.

Responsabilité biologique régionale (RBR) : mineure/modérée/élève/très élevée/majeure



Alyte accoucheur

Espèce de petite taille à tendance anthropophile, elle fréquente principalement les zones minérales (carrières, vieux murs ...), mais peut se rencontrer dans les milieux bocagers denses ou encore en lisière de forêt. Elle est assez tolérante au niveau de ses habitats aquatiques de reproduction, tant que ceux-ci sont suffisamment ensoleillés et qu'elle bénéficie de nombreuses cachettes à proximité. Elle évite tout de même les étangs et marais.

L'espèce semble en régression dans toute la région en raison de la disparition de ses milieux de prédilection. Sur le site, elle est connue sur les ZNIEFF « Tertre Corlieu » et « Baie de Lancieux ».

Crapaud calamite

De taille moyenne, cet amphibien, souvent qualifié d'espèce pionnière, fréquente les terrains sablonneux avoisinant les dunes littorales, mais aussi les carrières et des terrains remaniés récemment.

Depuis de nombreuses années, les populations sont en déclin, et il devient rare en Bretagne. Cette espèce est connue dans une mare temporaire en bordure des dunes des Brieantais et sur le site du « Tertre Corlieu » (commune de Lancieux).



Rainette verte

De petite taille, cet amphibien a la particularité de grimper dans la végétation, grâce aux ventouses qu'il possède à l'extrémité de ses doigts. Cette espèce est présente en lisière de forêt et affectionne les milieux humides à végétations hautes.

En Bretagne, l'espèce est bien présente en Ille-et-Vilaine et reste plus disparate sur les autres départements. Tout comme l'Alyte accoucheur, elle est connue sur les ZNIEFF « Tertre Corlieu » et « Baie de Lancieux ».

Grenouille agile

La Grenouille agile est associée aux milieux forestiers et bocagers, avec une préférence pour les prairies humides, les bords d'étangs et de ruisseaux.

L'espèce est plutôt bien représentée sur le territoire régional, mais est plus disparate dans le Finistère. Sur la Baie de Lancieux, elle est connue dans les mares de 3 sites : le Tertre Corlieu, la Buglais et les Briantais.



Triton marbré

Plus grand des tritons européens, il fréquente les paysages bocagers comportant des zones forestières fraîches. Les habitats utilisés pour la reproduction et le développement larvaire sont les mares, fossés et étangs pourvus de ceintures de végétations aquatiques (support de pontes, protection contre les prédateurs).

En Bretagne, l'espèce est assez bien représentée bien qu'elle soit plus disparate dans le Finistère. Sur la zone Natura 2000, on la retrouve sur les deux ZNIEFF citées précédemment et sur le site des Briantais.

b. Les autres espèces à enjeu non listées en annexe de la Directive Habitats Faune Flore

Les espèces considérées comme étant à enjeu de conservation (tableau 51) correspondent à celles qui sont déterminantes pour les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) en Bretagne (OEB, 2021), et qui ont une responsabilité biologique régionale importante (OEB, 2015).

Tableau 51 : Autres espèces d'amphibiens à enjeu non listées en annexe IV de la DHFF présentes sur le site Natura 2000

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Déterminante ZNIEFF	RBR	Protection nationale	Liste rouge UICN		
					Europe	France	Bretagne
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	X	mineure	X	LC	NT	NT
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X	mineure	X	LC	LC	NT
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>		élevée	X	-	-	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>		mineure	X	LC	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>		mineure	X	LC	LC	LC

Statut IUCN : CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), NE : non évalué, DD : Manque de données

Responsabilité biologique régionale (RBR) : mineure/modérée/élevée/très élevée/majeure

A noter la présence du Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), longtemps considéré comme une sous-espèce du Crapaud commun (*Bufo bufo*), qui a récemment été élevé au rang d'espèce par des analyses génétiques (Arntzen *et al.*, 2013). La séparation entre ces deux espèces au niveau européen se fait en France : à l'ouest d'une diagonale Caen-Nice se trouve le Crapaud épineux, à l'Est le Crapaud commun. En Bretagne, seul le Crapaud épineux est présent.



© A. Roux

Triton ponctué



© G. Pottier

Pélodyte ponctué



© C. Delmas

Crapaud épineux



© G. Pottier

Triton palmé



© G. Pottier

Salamandre tachetée

c. La fréquentation sur le site

Les amphibiens partagent leur vie entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. En effet, si la plupart d'entre eux ont réussi à s'adapter au milieu terrestre, tous sont obligés de retourner au milieu aquatique pour leur reproduction en Bretagne. Ils effectuent alors de véritables migrations pour gagner les pièces d'eau où a lieu la ponte.

Concernant les milieux terrestres, les amphibiens fréquentent différents types d'habitats, en fonction des préférences de l'espèce : lisière de forêts, bocages denses, terrains sablonneux, carrières et vieux murs, ou encore les prairies humides.

Les espèces d'amphibiens présentes sur le site peuvent fréquenter les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- **3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition***
- **6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin**
- **9120 - Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)**
- **9180*- Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion***

d. Les menaces potentielles

Une des plus grandes menaces qui pèse sur les amphibiens est la dégradation ou la disparition de leurs habitats et notamment des mares et points d'eau, dont ils dépendent pour se reproduire, par cause naturelle (comblement par la végétation suite à leur abandon) ou anthropique (aménagements, pollution, remblais). La mortalité routière est également une menace pour les amphibiens, qui doivent traverser les routes pour rejoindre leur zone de reproduction. Enfin, une importante menace est l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (Ecrevisses américaines, Grenouille rieuse, Ragondin ...) et les empoisonnements liés aux pratiques de pêches récréatives. Ces espèces peuvent avoir un impact direct par prédateur, mais aussi indirect en perturbant le fonctionnement des points d'eau (Eutrophisation, dévégétalisation).

IV.4. La hiérarchisation des enjeux

La méthode est la même que celle pour les mammifères terrestres, excepté pour le critère 6 pour lequel des catégories en lien avec la Trame Verte et Bleu ont été ajoutées car les amphibiens sont très peu concernés par les PNAs (plans nationaux d'actions). La méthode a été appliquée sur toutes les espèces à enjeu présentes sur le site (tableau 52).

Tableau 52 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces d'amphibiens sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux

Code EU	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE			
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Fort
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen
Autres espèces à enjeu			
-	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Fort
-	Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Moyen
-	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Moyen
-	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Moyen
-	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Faible

IV.5. Les objectifs à long terme

Les états de conservation régionaux (tableau 53) pour chaque espèce ont été déterminés par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne puis validés par le CSRPN (OEB, 2017).

Les objectifs à long terme ne sont énoncés que pour les espèces inscrites en annexe de la DHFF.

Tableau 53 : Objectifs à long terme des espèces d'amphibiens inscrites en annexe de la DHFF sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux

Code EU	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation régional
Espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur	Inadéquat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Inadéquat
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort	Inadéquat
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Fort	Inadéquat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen	Favorable

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant : **Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.**

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant : **Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire.**

Les autres espèces non inscrites à la DHFF mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et/ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

V. Les reptiles¹

V.1. Les sources de données sur les espèces

a. Les sources de données locales

Localement, le site Natura 2000 n'a pas fait l'objet d'un suivi sur l'ensemble du périmètre. Néanmoins, quatre études ont été menées sur l'ENS « la Garde Guérin » en 1998, 1999, 2017 puis 2018 (Bretagne Vivante 1998 ; Bretagne Vivante 1999 ; Morel, 2018 ; Morel 2019), et une étude sur la Pointe du Nick en 2018 (Morel, 2019), toutes réalisées par Bretagne Vivante.

Les données ont également pu être complétées grâce aux inventaires réalisés au sein de 2 ZNIEFF présentes sur le secteur, déjà citées pour les amphibiens : « Le Tertre Corlieu – dune et marais des Briantais » et « Baie de Lanicieux ».

Certaines données proviennent d'études menées dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communale (commune de Saint-Lunaire) et intercommunale (Dinan Agglomération et Communauté de communes Côte d'Emeraude). Enfin, des sources d'associations naturalistes ont été utilisées, notamment celles de VivArmor Nature.

b. Les sources de données à plus large échelle

Au niveau départemental, la source principale est l'ouvrage « Les serpents et lézards des Côtes-d'Armor » (VivArmor Nature, 2011).

Au niveau régional l'une des sources utilisées est l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne et de Loire Atlantique paru dans les Penn ar Bed (Revue de l'association Bretagne Vivante) n°216 à 218 de 2014 (Bretagne Vivante - SEPNTB, 2014). La seconde est le Penn ar Bed n°227 sur la Conservation de la faune et de la flore : Listes rouges et responsabilités de la Bretagne publié en 2017 (Siorat, Le Mao, & Yésou, 2017). Et plus particulièrement la partie sur Les amphibiens et reptiles menacés en Bretagne rédigée par Franck Paysant et Régis Morel.

V.2. Les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000

Sur le site Natura 2000 Baie de Lanicieux, aucune espèce listée en annexe II de la Directive Habitats Faune Flore n'a été recensée.

V.3. Les autres espèces à enjeu présente sur le site Natura 2000

a. Les espèces listées en annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore

De même que pour les amphibiens, l'état de conservation (tableau 54) a été déterminé à partir des résultats de l'évaluation des espèces et habitats de la DHFF réalisée par l'UMS PatriNat à l'échelle nationale (UMS PatriNat, 2019).

¹ Afin de faciliter la lecture du document, nous emploierons le terme « reptile » pour parler des reptiles non-aviens (lézards et serpents en ce qui nous concerne), comme recommandé par la SHF (Castanet, 2009). En effet, selon la classification phylogénétique, le terme reptile fait référence à un groupe paraphylétique intégrant les oiseaux

Tableau 54 : Espèces de reptiles listées en annexe IV de la DHFF présentes sur le site Natura 2000

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF Annexe	RBR	Protection nationale	Liste rouge UICN			Etat de conservation
						Europe	France	Bretagne	
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	IV	mineure	X	LC	LC	DD	DEFAVORABLE INADEQUAT U1 (-)
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	mineure	X	LC	LC	DD	FAVORABLE FV (=)
5179	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	IV	mineure	X	LC	LC	LC	DEFAVORABLE INADEQUAT U1 (=)

Statut IUCN : CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), NE : non évalué, DD : Manque de données

Etat de conservation : (=) : tendance stable entre les deux rapportages, (-) : tendance à la détérioration de l'état, (+) : tendance à l'amélioration de l'état, (x) : tendance inconnue.

Responsabilité biologique régionale (RBR) : mineure/modérée/élève/ très élevée/majeure



Coronelle lisse

De taille moyenne, ce reptile exploite des milieux exposés, bien végétalisés et qui présentent souvent une topographie accidentée comme les landes, les affleurements rocheux, les talus bocagers mais aussi les vieux murs. Son régime alimentaire est principalement basé sur des petits lézards (Lézard des murailles, Lézard vivipare) et des orthoptères. Les données recueillies font état d'une présence sur le site ENS de la Garde Guérin en 2017.



Lézard des murailles

Comme son nom l'indique, il peut être localisé près des vieux murs, des tas de pierres ou encore de rails, c'est-à-dire des milieux ouverts bénéficiant d'un bon ensoleillement et un pouvoir chauffant important. C'est une espèce opportuniste au régime alimentaire varié : arachnides, insectes, gastéropodes ou encore fruits charnus.

Il a été contacté sur la plage du Ruet, mais également sur le Tertre Corlieu et l'île des Ebihens.



Lézard vert occidental

Plus grand lézard breton, ce reptile est de couleur verte vive. C'est une espèce de lisière, que l'on peut rencontrer au niveau d'une végétation dense et ensoleillée (talus, fourrés, haies). C'est une espèce principalement insectivore bien qu'elle soit opportuniste.

Il a été observé sur différents sites : le Tertre Corlieu, les dunes des Briantais, la plage du Ruet, la plage de Vauvert ainsi que sur la commune de Saint-Cast-le-Guildo.

b. Les autres espèces à enjeu non listées en annexe de la Directive Habitats Faune Flore

Tableau 55 : Autres espèces de reptiles à enjeu non listées en annexe IV de la DHFF présentes sur le site Natura 2000

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Déterminante ZNIEFF	RBR	Protection nationale	Liste rouge UICN		
					Europe	France	Bretagne
Vipère pétiaude	<i>Vipera berus</i>	X	très élevée	X	LC	VU	EN
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>		modérée	X	LC	LC	NT
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>		mineure	X	LC	LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>		mineure	X	LC	LC	LC

Statut IUCN : CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), NE : non évalué, DD : Manque de données

Responsabilité biologique régionale (RBR) : mineure/modérée/élèveée/très élevée/majeure

A noter la présence de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica* ; tableau 55), qui a été distinguée de la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) récemment par des analyses génétiques (Kindler *et al.*, 2017). En France, seule la Couleuvre helvétique est présente, toutes les données anciennes de Couleuvre à collier sont donc des données de Couleuvre helvétique.



Vipère pétiaude



Lézard vivipare



Couleuvre helvétique



Orvet fragile

c. La fréquentation sur le site

Les reptiles sont des ectothermes, et nécessitent donc une source de chaleur extérieure pour réguler leur température corporelle, et la maintenir dans une gamme dans laquelle leur physiologie et leurs performances sont optimales (Ouvrage collectif des naturalistes des Côtes d'Armor, 2011). Les habitats structurellement hétérogènes et variés leur sont donc primordiaux, pour se chauffer à proximité de zones refuge. Les reptiles sont absents des milieux trop fermés où ils seront présents à leur lisière.

Les espèces de reptiles présentes sur le site peuvent fréquenter les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- **4030 - Landes sèches européennes**
- **2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée**

d. Les menaces potentielles

Une des plus grandes menaces qui pèse sur les reptiles est la dégradation ou la disparition des habitats, par cause naturelle (fermeture des milieux, comme les landes) ou anthropique (urbanisation, destruction de haies). L'utilisation de pesticides impacte également les reptiles en diminuant les proies potentielles. Enfin, à cela s'ajoute la prolifération des animaux de compagnie comme les chats, qui s'avèrent être de redoutables prédateurs pour les reptiles.

V.4. La hiérarchisation des enjeux

La méthode est la même que celle utilisée pour les amphibiens, avec l'ajout des liens avec la TVB pour le critère 6. La hiérarchisation a été appliquée sur toutes les espèces à enjeu présentes sur le site (tableau 56).

Tableau 56 : Résultats de la hiérarchisation des enjeux des espèces de reptiles sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu
Espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE			
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort
5179	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen
Autres espèces à enjeu			
-	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	Majeur
-	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Fort
-	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Moyen
-	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Faible

V.5. Les objectifs à long terme

Les états de conservation régionaux (tableau 57) pour chaque espèce ont été déterminés par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne puis validés par le CSRPN (OEB, 2017).

Les objectifs à long terme ne sont énoncés que pour les espèces inscrites en annexe de la DHFF.

Tableau 57 : Objectifs à long terme des espèces de reptiles inscrites en annexe de la DHFF sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux

Code Eu	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation régional
Espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Inadéquat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen	Favorable

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant : **Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.**

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant : **Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire.**

Les autres espèces non inscrites à la DHFF mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et/ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Bibliographie

Arntzen J. W., McAtear J., Recuero E., Zlermann J. N., Ohler A., van Alphen J., & Martinez-Solano I. (2013). Morphological and genetic differentiation of *Bufo* toads : two cryptic species in Western Europe (Anura, Bufonidae). *Contributions to Zoology*, 82(4), 147-169.

Bretagne Vivante – SEPNB. (1998). Bilan faunistique de la pointe de la Garde Guérin (Saint-Briac).

Bretagne Vivante – SEPNB. (1999). La pointe de la Garde Guérin (Saint-Briac) : compléments des inventaires.

Bretagne Vivante - SEPNB. (2014). *Menaces sur les amphibiens et reptiles* (Vol. 216-218). Penn ar Bed.

Durfort G. 530002898, LE TERTRE CORLIEU - DUNE ET MARAIS DES BRIANTAIS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 20P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530002898.pdf>

Durfort G. 530006064, BAIE DE LANCIEUX. - INPN, SPN-MNHN Paris, 23P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530006064.pdf>

Frin P. 530002406, ANSE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530002406.pdf>

Kindler C., Chevre M., Ursenbacher S., Bohrne W., Hille A., Jablonski D., . . . Fritz U. (2017). Hybridization patterns in two contact zones of grass snakes reveal a new Central European snake species. *Scientific Reports*, 7, 73-78.

Morel R. (2018). La Garde Guérin : état des connaissances sur les reptiles suite à l'inventaire du printemps 2017

Morel R. (2019). La Garde Guérin : inventaire des reptiles, bilan de deux années de prospection (2017-2018).

Morel R. (2019). Inventaires des reptiles de la pointe du Nick : synthèse des données historiques et de l'inventaire mené en 2018.

OEB. (2015). *Evaluation de la responsabilité biologique régionale des espèces en Bretagne*. Consulté en 2022. Récupéré sur <https://bretagne-environnement.fr> : <https://bretagne-environnement.fr/donnees-listes-especes-responsabilite-biologique-regionale-bretagne>

OEB. (2017). *Evaluation de l'état de conservation régional des espèces en Bretagne*. Consulté en 2022. Récupéré sur <https://bretagne-environnement.fr> : <https://bretagneenvironnement.fr/evaluation-etat-conservation-regional-especies-bretagne-datavisualisation>

OEB. (2021). *Liste des espèces et habitats déterminants pour les ZNIEFF en Bretagne*. Consulté en 2022. Récupéré sur <https://bretagne-environnement.fr> :
https://bretagne-environnement.fr/donnee_listes_especes_determinantes_znieff_bretagne

Ouvrage collectif des naturalistes des Côtes d'Armor. (2011). Les serpents et lézards des Côtes d'Armor, atlas préliminaire des squamates - VivArmor Nature, Côtes d'Armor. 48p

Siorat F., Le Mao P., & Yesou P. (2017). *Conservation de la faune et de la flore : Listes rouges et responsabilité de la Bretagne* (Vol. 227). (B. V. SEPNB, Ed.) Penn Ar Bed.

UMS Patrinat. (2019). Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2013-2018. Rapport article 17 envoyé à la Commission européenne, avril 2019.

VivArmor Nature. (2011). *Les serpents et lézards des Côtes-d'Armor*

Annexe 1 : Hiérarchisation des enjeux pour l'herpétofaune, les mammifères terrestres et les invertébrés

La méthode utilisée sur les oiseaux et les mammifères marins ne peut être utilisée sur ces taxons. En effet, la méthode de l'Agence Française de la Biodiversité (2019) utilise les effectifs européens, français et du site afin de calculer l'indice de représentativité du site Natura 2000 Baie de Lancieux. Or, les effectifs concernant les espèces de ces taxons sont inconnus à ces différentes échelles.

La méthode de hiérarchisation utilisée s'inspire fortement de la méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 élaborée par la DREAL de la Région Languedoc-Roussillon en 2013.

La méthode repose sur son extension à d'autres critères, notamment patrimoniaux (listes rouges, ZNIEFF) et juridiques (statuts de protection). Elle permet donc d'étendre la hiérarchisation à d'autres espèces que celles concernées par Natura 2000, et prendre en compte la réglementation dont ces espèces font l'objet.

Globalement, la méthode consiste, sur une série de critères listés ci-dessous, à appliquer des notes de 0 (nul) à 4 (le + fort).

La méthode utilisée pour la hiérarchisation sur le site Natura 2000 Baie de Lancieux est différente sur deux points de celle élaborée par la DREAL du Languedoc- Roussillon.

Tout d'abord, un neuvième critère a été ajouté aux huit critères de la méthode originale, la spécificité locale. Ce critère permet d'augmenter le niveau d'enjeu si l'espèce présente des particularités importantes localement.

La seconde modification est l'ajout dans le Critère C6 des catégories en lien avec la Trame Verte et Bleu exclusivement pour l'herpétofaune. En effet, ces taxons ne sont que très faiblement concernés par les Plans Nationaux d'Actions (PNAs). Prendre en compte les Grands types de milieux, la TVB cohérence nationale ou la sensibilité à la fragmentation permet de mieux équilibrer la hiérarchisation.

La prise en compte des différents critères se veut aussi large que possible, et la méthode la plus simple possible.

Les critères utilisés sont :

- C1 le statut de protection nationale
- C2 le statut de protection européen (Natura 2000 DO+DHFF)
- C3 le statut déterminant Znieff Bretagne
- C4 le statut sur la liste rouge IUCN en France
- C5 le statut sur la liste rouge régionale Bretagne
- C6 les espèces concernées par un Plan National d'Actions (ou les espèces importantes pour les trames vertes et bleues uniquement pour l'herpétofaune)
- C7 la responsabilité biologique régionale
- C8 la sensibilité qui correspond à la moyenne pondérée de 4 facteurs :
 - Aire de répartition
 - Amplitude écologique
 - Effectifs
 - Dynamique de population (x2)
- C9 la spécificité locale

La somme de ces neuf critères va donner une note qui va permettre de déterminer l'enjeu de chaque espèce. La hiérarchisation est définie selon les notes suivantes :

Note	>17,5	17,5 - 15	15 - 11	11 - 8	<8
Enjeu	Majeur	Très fort	Fort	Moyen	Faible